Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

**COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)**

**Nombre de Conseillers :**

| | |
|---|---|
| en exercice | 29 |
| présents | 23 |
| votants | 28 |

**OBJET :**

**N°DCM2023-08**

**SNCF Réseau : Convention relative à la couverture de la passerelle de la gare de Saint-Pierre en Faucigny**

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 09/02/2023

Publié le : 09/02/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY * 74 (Haute-Savoie) *

# EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois -----
le deux février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Gaëlle RANGHIERO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que La gare de Saint-Pierre-en Faucigny est désservie par le Léman Express depuis le mois de décembre 2019. A cette occasion, elle a fait l'objet de travaux de rehaussement des quais et de travaux de voie qui ont permis d'organiser les croisements des trains en gare.

L'accès au second quai, opposé au bâtiment voyageurs est actuellement réalisé par un cheminement empruntant le passage à niveau n°6.

La réalisation d'une passerelle non couverte en gare a été inscrite au Contrat de Plan État Région et fait l'objet d'un financement SNCF Réseau, Région et État.
La commune de Saint-Pierre-en-Faucigny souhaitant une couverture à cette passerelle, une convention est nécessaire pour régler les conditions de financement de celle-ci.

Il est convenu que le coût de cet ouvrage estimé à 169.000 € HT sera pris en charge en totalité par la commune, les travaux devant se réaliser début 2024.

Sur proposition du Maire, l

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention relative à la phase REA de la couverture de la passerelle de Saint-Pierre-en-Faucigny jointe à la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement la 1ère adjointe à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Prévoit au Budget 2023 les sommes nécessaires à cette réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Gaëlle RANGHIERO

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)